

EDUCATION

Service de l'accueil de l'enfance
Le 12 du Carambole

Le 12 du Carambole Ligne Educative

- 1) **«LE 12»** est un espace à l'intention des enfants fréquentant le cycle 2 du collège de la Maladière. Il est ouvert pour le repas de midi, et est rattaché à la structure parascolaire principale « Le Carambole ». Au 12 les enfants pourront trouver :
 - ✓ Un lieu où se retrouvent les grands écoliers
 - ✓ Des repas de midi équilibrés durant les périodes scolaires
 - ✓ Une organisation adaptée à l'accueil des enfants
 - ✓ Un encadrement attentif par une équipe éducative qualifiée
- 2) **« Le 12 »** est un lieu destiné à accueillir un groupe d'enfants fréquentant le deuxième cycle scolaire. Il est ouvert de 11h45 à 13h45, du lundi au vendredi, durant les périodes scolaires. Les enfants y viennent seuls, il n'y a pas d'accompagnement organisé par l'accueil.
- 3) Un repas équilibré est servi aux enfants durant leur pause de midi. Les règles et l'organisation de la structure sont pensées en fonction de l'âge des enfants, qui font preuve d'une autonomie grandissante dans leur vie quotidienne. Une attention continue est apportée aux règles d'hygiène, tant autour de l'alimentation que de l'hygiène corporelle des enfants (rituels du lavage des mains, des dents, etc.). Le temps de la pause de midi est court, c'est pourquoi la priorité est mise sur le libre choix de l'utilisation de ce temps après avoir mangé. Les enfants quittent **« Le 12 »** à 13h40.
- 4) Le personnel d'encadrement est attentif à chaque enfant. Il est un adulte de référence sur lequel les enfants peuvent compter. Au travers de leur participation dans le groupe, les enfants exercent des compétences sociales et relationnelles, comme donner leur avis, participer à une discussion, demander de l'aide ou en offrir, comprendre le sens des règles posées, participer à la vie collective.
- 5) **«Le 12»** dépend de la structure principale « Le Carambole ». Une inscription pour les blocs horaires du matin ou de l'après-midi peut être demandée au besoin auprès de la directrice, qui statuera selon les places disponibles (cf conditions générales).

